

ASSOCIATION FACE

32 rue de la Caravelle
31500 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2013
(au terme d'une période de 12 mois)
Ce rapport contient 12 pages

Toulouse, le 22 mai 2014

AUDIT ÉTOILE

Commissariat aux comptes

Bureau : Central Parc Bât. C - 55, Boulevard de l'Embouchure - 31200 Toulouse

TÉL • 33 (0)5 34 41 53 70 • FAX • 33 (0)5 34 41 15 46

Société de Commissariat aux comptes • Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 20-24 rue Martin Bernard • 75013 Paris • TÉL • 33 (0)1 43 90 53 00 • FAX • 33 (0)1 43 90 53 53

SA au capital de 200 000 € • 337 630 792 RCS Paris • Numéro d'identification intracommunautaire FR 55 337 630 792

ASSOCIATION FACE

32 rue de la Caravelle

31500 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

(au terme d'une période de 12 mois)

Ce rapport contient 12 pages

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association FACE Grand Toulouse, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Fonds Associatifs et fonds dédiés

L'annexe résume les principes comptables retenus concernant les fonds associatifs et les fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable de ces éléments et des estimations retenues pour leur comptabilisation.

Provision pour risque d'emploi

L'annexe expose les raisons de la constitution d'une provision pour risque d'emploi. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du bien-fondé et des estimations retenues pour sa comptabilisation.

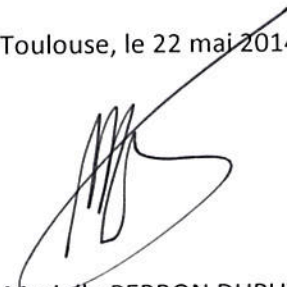
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Toulouse, le 22 mai 2014



Marielle PERRON DUPUY
Commissaire aux Comptes
Directrice Générale Déléguée

BILAN SIMPLIFIE

Durée de l'exercice	12 mois
Durée de l'exercice précédent	12 mois

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2013			Exercice N-1 31/12/2012
	BRUT	Amort., Prov.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 530	575	955	0
Immobilisations corporelles	31 182	25 748	5 434	1 590
Immobilisations financières	0	0	0	2 472
Total (I)	32 712	26 323	6 389	4 062
ACTIF CIRCULANT				
Créances clients et comptes rattachés				0
Autres créances	186 296	4 250	182 046	112 166
Disponibilités	56 341		56 341	118 585
Charges Constatées d'avance	1 820		1 820	481
Total (II)	244 457	4 250	240 207	231 232
TOTAL GENERAL (I+II)	277 169	30 573	246 596	235 294

PASSIF

	Exercice N 31/12/2013	Exercice N-1 31/12/2012
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs	16 667	20000
Report à nouveau	48 324	46 982
RESULTAT DE L'EXERCICE	-734	1 343
Subventions d'investissement / biens renouv.		
Total I	64 257	68 325
Provisions pour risques et charges	35 335	35 249
Fonds dédiés	1 000	33 000
Total II	36 335	68 249
DETTES		
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	15 532	21 574
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 194	10 737
Dettes fiscales et sociales	72 528	63 076
Autres dettes		
Produits Constatés d'Avance	25 751	3 333
Total III	146 005	98 720
TOTAL GENERAL (I+II+III)	246 596	235 294

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Durée de l'exercice	12 mois
Durée de l'exercice précédent	12 mois

	Exercice N 31/12/2013	Exercice N-1 31/12/2012
CHARGES		
Autres charges externes	88 803	76 298
Impôts taxes et versement assimilés	14 919	9 957
Rémunération du personnel	214 153	170 747
Charges sociales	88 609	70 304
Dotations aux amortissements	1 475	1 035
Provisions pour risques perte emploi	85	998
Prov° pour dépréciation des créances	4 250	
Autres Charges	109	6 380
Charges financières : intérêts et charges assimilés	678	494
Charges exceptionnelles	5	
Fonds dédiés	1 000	33 000
Total charges	414 086	369 213
<i>Valorisation du bénévolat</i>	212 100	205 950
Total charges avec bénévolat	626 186	575 163
PRODUITS		
Vente de formations et prestations diverses	14 086	13 844
Subventions exploitation	301 411	287 298
Adhésions des entreprises	21 150	18 050
Autres produits	10 500	15 600
Reprises sur amortissement, transferts de charges	31 839	17 204
Produits financiers : intérêts	579	1 018
Produits exceptionnels	786	542
Reprises fonds dédiés	33 000	17 000
Total produits	413 351	370 556
<i>Valorisation du bénévolat</i>	212 100	205 950
Total produits avec bénévolat	625 451	576 506
BENEFICE ou PERTE (total produits - total charges)	-734	1 343

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

LES FINANCEMENTS DES MISSIONS

Les financements sont inscrits en comptabilité à la date de l'avis d'attribution.

Les financements attribués mais non perçus sont inscrits en financements à recevoir. Les financements sont rattachés aux produits de l'exercice en fonction de la période indiquée dans la convention d'attribution. Si la convention se rapporte à l'année civile, la totalité du financement sera est inscrite en produits.

Si le financement concerne plusieurs exercices, il est rattaché aux produits de l'exercice prorata temporis. La partie du financement concernant les exercices suivants est enregistrée en produits constatés d'avance.

Si le financement est acquis en fonction de certaines dépenses, il est rattaché aux produits de l'exercice selon un ratio : dépenses engagées à la clôture de l'exercice divisées par le total des dépenses à engager pour l'action.

Si un financement n'est plus exigible ou atteint de prescription, le solde de ce dernier est inscrit en perte.

LE BENEVOLAT

La valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'a aucune incidence sur le résultat. Elle a pour but de donner une image fidèle des activités de l'association.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	526	1 005		1 531	1 531
Install.gén. Agenc. Aménag. divers	754			754	754
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 159	5 270		30 429	30 429
TOTAL	25 913	5 270	0	31 183	31 183
Prêts, autres immobilisations financières	2 472		2 472	0	0
TOTAL	2 472		2 472	0	0
TOTAL GENERAL	28 911	6 275	2 472	32 714	32 714

Etat des amortissements

Immobilisations amortissables	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions et Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	526	50		576
Install.gén. Agenc. Aménag. divers	465	75		540
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 858	1 350		25 208
TOTAL	24 323	1 425	0	25 748
Prêts, autres immobilisations financières				0
TOTAL	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	24 849	1 475	0	26 324

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	50				
Install.gén. Agenc. Aménag. divers	75				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 350				
TOTAL GENERAL	1 475	0	0	0	0

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et traitements	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Fonds propres					
Fonds Associatifs avec droit de reprise	20 000			3 333	16 667
Réserves :					
Report à nouveau	46 982	1 343		0	48 325
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 343	-1 343	-734		-734
Autres fonds associatifs					
Subventions d'investissement	0			0	0
Provisions règlementées					
TOTAL I	68 325	0	-734	3 333	64 258

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	35 249	86			35 335
TOTAL	35 249	86	0	0	35 335
Dont dotations et reprises d'exploitation	35 249	86			35 335

PROVISION POUR RISQUE EMPLOI

Elle est destinée à couvrir les coûts d'un maintien provisoire de l'emploi dans l'éventualité d'une perte de financements.

Elle s'élève à 35 335 € au 31 décembre 2013.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	0	0	
Personnels et comptes rattachés	88	88	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 123	5 123	
Débiteurs divers	180 985	180 985	
Charges constatées d'avance	1 821	1 821	
TOTAL	188 017	188 017	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédits à plus d'un an à l'origine	15 532	6 264	9 268	
Fournisseurs et comptes rattachés	32 194	32 194		
Personnels et comptes rattachés	27 521	27 521		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 822	42 822		
Autres impôts taxes et assimilés	2 185	2 185		
Créditeurs divers	0	0		
TOTAL	120 254	110 986	9 268	
Emprunt remboursés en cours d'exercice	6 042			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention Primo arrivants (DRJSCS)	15000	14000	1000
Subvention JRE (Ministère Jeunesse)			
TOTAL	15000	14000	1000

Calcul des fonds dédiés

Subvention primo arrivants (DRJSCS) : fonds dédiés évalués à 1 000 € au 31/12/2013.

Le démarrage de l'action concernée par cette convention d'un montant de 15 000 euros pour l'année 2013, ne s'est pas complètement terminée en 2013. Quelques accompagnements ont démarré tard, en décembre 2013. Ceci explique la mise en fonds dédiés de 1 000 euros de cette subvention.

En 2013, nous avons pu faire la **reprise des 33 000 euros de fonds dédiés** des actions "primo arrivants " (13 000) et JRE (20000), les actions s'étant déroulées dans leur totalité cette année.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	181 304
Total	181 304

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 706
Dettes fiscales et sociales	38 567
Autres dettes	0
Total	65 273

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 821
Total	1 821
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	25 751
Total	25 751

Subventions d'équipement

Les subventions attribuées pour le financement d'un bien immobilisé sont inscrites au passif du bilan dans un compte de subventions d'investissement.

Elles sont reprises dans le compte de résultat au même rythme d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	2 mécénats d'entreprise
Agents de maitrises et techniciens	0	
Employés	5	2 services civiques
Total	8	4

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 de mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de sa vie, au 31/12/2013, le volume d'heures de formation cumulées relatif au droit acquis et non exercés est de 605 heures.

CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION

La directrice de FACE a pris un congé individuel de Formation d'une durée de 12 mois à compter du 22 octobre 2012. Ce congé a fait l'objet d'une prise en charge par le FONGECIF à hauteur de 90 %. Cette prise en charge figure en produit (transferts de charges) au 31 décembre 2013 pour 25 022 €.

**VALORISATION DU TEMPS DES COLLABORATEURS
D'ENTREPRISES SUR LES ACTIONS FACE GRAND TOULOUSE EN 2013
(hors formation en entreprise)**

Nom de l'Action	Nbre de salariés d'entreprises Impliqués	TOTAL temps des bénévoles (en h)
Parrainage	46	1430
Accpgt dans le cadre de Pass'Emploi	6	12
Profilere	5	10
JRE	14	39
Job Academy	8	52
Personne mise à disposition par la Fondation Face pour Face à l'emploi *	1	172
SOUS TOTAL FACE à l'emploi		1715
FACE à l'école	106	600
Personne mise à disposition par la Fondation Face pour Face à l'école *	1	516
FACE dans l'entreprise Chrysalide	10	249
Personne mise à disposition par la Fondation Face pour Face dans l'entreprise *	1	774
FACE au quotidien	6	48
FACE avec les acteurs du territoire	48	158
FACE Conseil d'administration	13	182
TOTAL		4242

Ø Soit un total général de **4 242 H**

Ø Sur la base de 50 €/H la valorisation du bénévolat s'élève à : **212 100 €**

* « Personne mise à disposition par la Fondation Face à l'association dans le cadre de la convention de mécénat de compétences entre la Fondation et l'entreprise Orange ».